

Dossier consolidé

Date de création : 09-06-2026

Projet de loi 8663

Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution du Grand-Duché de Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029

Date de dépôt : 05-12-2025

Date de l'avis du Conseil d'État : 24-02-2026

Auteur(s) : Monsieur Lex Delles, Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
05-12-2025	Déposé	20251205_Depot	<u>3</u>
20-01-2026	Avis de chambre(s) professionnelle(s) : Chambre de Commerce	20260120_Avis	<u>25</u>
24-02-2026	Avis du Conseil d'État	20260224_Avis_2	<u>30</u>
23-04-2026	Rapport de commission(s) : Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme Rapporteur(s) : M. André Bauler	20260424_RapportCommission	<u>33</u>
30-04-2026	Premier vote constitutionnel (Vote Positif) En séance publique n°140 Une demande de dispense du second vote a été introduite	20260430_TexteVote	<u>41</u>
30-04-2026	Premier vote constitutionnel (Vote Positif) En séance publique n°140 Une demande de dispense du second vote a été introduite	20260430_BulletinPremierVote	<u>43</u>
05-05-2026	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'État	20260506_AccordDispenseSecondVote	<u>46</u>

20251205_Depot



Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1^{er}, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 21 novembre 2025 approuvant sur proposition du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme le projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme est autorisé à déposer au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés le projet de loi autorisant le Gouvernement à financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029 et à demander l'avis y relatif au Conseil d'État.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 5 décembre 2025

Le Premier ministre,

Luc Frieden

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,

Lex Delles



Exposé des motifs

1 Introduction

La Stratégie Spatiale 2023-2027 adoptée par le Gouvernement en 2022 s'inscrit dans un effort continu de diversification de l'économie luxembourgeoise depuis plus de 20 ans. En particulier, elle vise à maintenir et renforcer le positionnement du pays dans les communications par satellite, et à positionner le pays à long terme comme hub européen sur la thématique de l'exploration et l'utilisation durable des ressources spatiales.

L'adhésion à l'Agence spatiale européenne (ESA) en 2005 a permis de soutenir le développement de l'écosystème spatial luxembourgeois de manière proactive. Les programmes de l'ESA ainsi que le programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'ESA, LuxIMPULSE, sont des instruments qui permettent aux entreprises et aux organismes de recherche publics luxembourgeois de développer efficacement leurs technologies, produits et services.

À l'occasion de la prochaine réunion du Conseil de l'ESA au niveau ministériel les 26 et 27 novembre 2025, le Luxembourg sera amené à effectuer de nouvelles participations financières aux programmes existants et aux nouveaux programmes proposés par l'ESA.

La présente note a pour objectif de présenter de manière synthétique les propositions de contributions financières aux différents programmes de l'ESA, afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Spatiale au travers de projets innovants impliquant les entreprises et organismes de recherche publics luxembourgeois. Il s'agit de contributions aux programmes obligatoires, aux programmes optionnels, ainsi qu'au programme national LuxIMPULSE.

Il est important de noter que le fonctionnement des programmes de l'ESA est basé sur le principe du juste retour. L'ESA garantit donc que les contributions financières des États participants aux programmes de l'ESA sont converties en contrats de recherche et développement avec les acteurs économiques de l'État participant, proportionnellement à ses contributions financières.

2 Impact des investissements passés - Croissance générale de l'écosystème et chiffres du STATEC

Depuis la dernière réunion du Conseil ministériel de l'ESA en 2022, l'écosystème luxembourgeois a continué à croître. Sur la période 2022-2024, le nombre d'entreprises du secteur est passé de 67 à 81, soit une croissance de 20% en 3 ans.

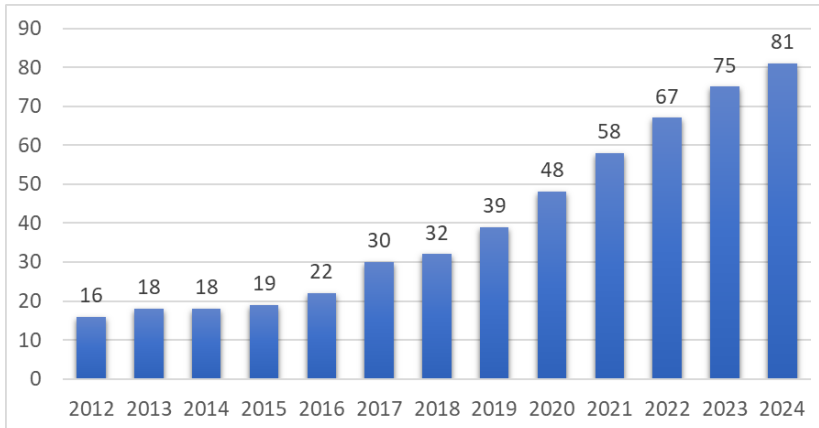


Fig. 1 : nombre d'entreprises du secteur spatial Luxembourgeois

Dans la seconde moitié de 2024, le STATEC a fait un sondage auprès des entreprises et organismes de recherche publique du secteur spatial afin de mesurer leur évolution. Les résultats combinés des deux dernières enquêtes du STATEC montrent l'évolution des revenus des entreprises, avec et sans la Société Européenne des Satellites (SES) depuis 2018.

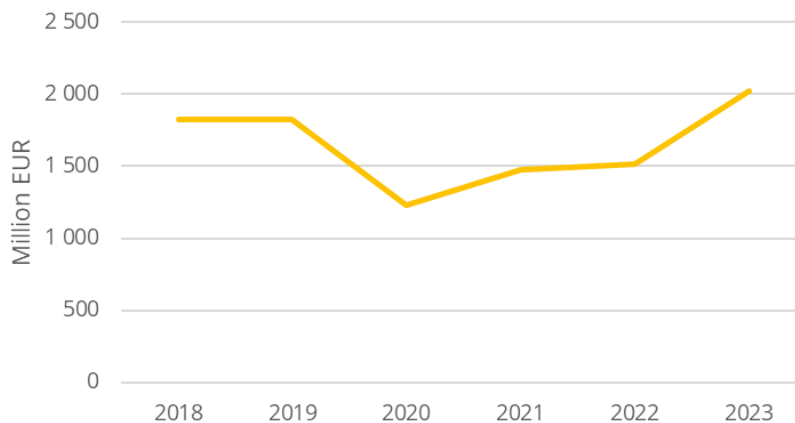


Fig. 2 : production des entreprises du secteur spatial Luxembourgeois (avec SES) – chiffres du STATEC

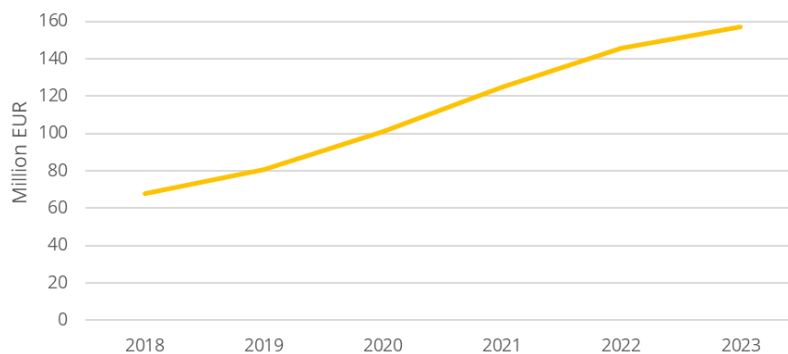


Fig. 3 : production des entreprises du secteur spatial Luxembourgeois (sans SES) – chiffres du STATEC



3 Proposition de contributions aux programmes de l'ESA

L'Agence spatiale européenne est, depuis que le Luxembourg en est devenu membre à part entière, un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de sa Stratégie Spatiale. L'expérience et la diversité des expertises techniques de l'ESA ont permis au Luxembourg de développer les acteurs existants, mais aussi d'initier de nouvelles activités techniques, comme par exemple dans le cadre de l'initiative SpaceResources.lu. Le soutien de l'ESA a également permis de développer avec succès le programme national LuxIMPULSE et la création du European Space Resources Innovation Centre (ESRIC).

Les programmes de l'ESA sont des instruments particulièrement bien adaptés pour mettre en œuvre la politique de développement du secteur spatial luxembourgeois, raison pour laquelle il est proposé de considérer des souscriptions financières dans les nouveaux programmes d'intérêt pour le Luxembourg à l'occasion de la réunion du Conseil au niveau ministériel des 26 et 27 novembre prochains, suivant les domaines mentionnés ci-dessous.

Les propositions de contributions aux différents programmes ont été élaborées par la LSA, en étroite coopération avec le Ministère de l'Économie, suite à un processus de consultation de l'écosystème luxembourgeois qui a été mené entre janvier 2025 et juin 2025. Ces propositions ont été affinées sur base des discussions dans les différents comités de programmes de l'ESA, en étroite coopération avec l'Exécutif de l'ESA et les autres États Membres.

3.1 Programmes obligatoires de l'ESA

La contribution obligatoire à l'ESA est utilisée pour financer deux éléments principaux : le programme scientifique et les activités de base.

3.1.1 Programme scientifique

Le programme scientifique de l'Agence spatiale européenne constitue la pierre angulaire d'un engagement unique et durable envers la recherche scientifique et la découverte, faisant progresser notre compréhension de l'Univers tout en favorisant les capacités, les partenariats et l'inspiration qui définissent le leadership européen sur la scène mondiale.

Grâce à des missions spatiales de premier plan en astrophysique, cosmologie, sciences planétaires, héliophysique et physique fondamentale, le programme scientifique aborde certaines des questions les plus profondes de notre époque, cherche à comprendre les règles complexes qui régissent notre Univers, explore la formation et l'évolution de notre système solaire et, en fin de compte, nous aide à comprendre notre place dans le cosmos. Les missions scientifiques de l'ESA illustrent l'excellence, l'ambition et la force collaborative qui caractérisent l'approche européenne de la science spatiale.

Le programme scientifique joue également un rôle central dans la promotion des partenariats internationaux et de la coopération scientifique. Grâce à une collaboration étroite avec des agences mondiales de premier plan telles que la National Aeronautics and Space Administration (NASA) et la Japan Aerospace Exploration Agency (JAXA), ainsi qu'avec la communauté internationale de la recherche, l'ESA veille à ce que l'Europe contribue aux, et façonne les projets scientifiques les plus ambitieux au monde.



De même, le programme représente un investissement stratégique dans les talents futurs de l'Europe et dans l'engagement du public. En repoussant les frontières de la connaissance et en apportant des contributions visibles et inspirantes à la compréhension humaine, les missions scientifiques de l'ESA suscitent la curiosité, attirent les jeunes vers les carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), et renforcent l'économie de la connaissance du continent.

3.1.2 *Activités de base*

Les activités de base constituent le second pilier stratégique de l'ESA. Dans un contexte mondial en évolution rapide et de plus en plus concurrentiel, les activités de base sont plus cruciales que jamais. Elles offrent à l'ESA les moyens stratégiques de renforcer l'autonomie spatiale de l'Europe, d'accroître sa résilience et d'assurer la durabilité et la compétitivité à long terme du secteur spatial européen.

Une attention particulière est portée aux domaines essentiels pour renforcer la résilience future de l'Europe et son autonomie stratégique. Cela inclut : le développement de technologies à faible niveau de maturité (TRL) qui sous-tendent la future indépendance ; le renforcement des capacités de cybersécurité pour protéger les infrastructures spatiales critiques ; l'accès garanti aux données, informations et connaissances essentielles ; ainsi que l'investissement dans la future main-d'œuvre, les infrastructures techniques nécessaires (c'est-à-dire la rationalisation des laboratoires) et une coopération renforcée avec les universités européennes.

Les activités de base sont de plus en plus centrales pour garantir la liberté d'action de l'Europe dans l'espace. Elles permettent à l'ESA de conserver en interne les principaux blocs technologiques, de réduire la dépendance vis-à-vis de fournisseurs non européens et de préserver la continuité des services et capacités essentiels. Elles sont un instrument indispensable pour concevoir, sécuriser, façonner et soutenir les programmes de l'ESA, garantissant leur retour sur investissement à long terme pour les États membres. Leur structure renouvelée est conçue pour accompagner les programmes de bout en bout, en intégrant flexibilité et réactivité tout au long du cycle de vie des projets. Cela inclut également le soutien à l'écosystème industriel européen, y compris les PME, afin de les aider à rester compétitives, innovantes et agiles face aux nouveaux défis.

3.1.3 *Contribution luxembourgeoise au programmes obligatoires*

La contribution des États membres aux programmes obligatoires est déterminée en fonction d'un coefficient calculé sur la base du PIB de chaque pays. Ce coefficient s'élève à 0,25% pour le Luxembourg.

L'enveloppe totale (programme scientifique et activités de base) pour la période 2026-2028 s'élève à 3,370 millions d'euros, ce qui représente une contribution luxembourgeoise à hauteur de 8,4 millions d'euros.



3.2 Programmes optionnels de l'ESA

3.2.1 Domaine de la connectivité et des communications sécurisées

Le marché lié aux communications satellitaires est déjà bien établi, mais on y voit émerger de nouvelles thématiques, comme les communications sécurisées, l'intégration avec les réseaux 5G/6G ou encore les communications quantiques. Les communications satellitaires sont un domaine dans lequel le Luxembourg s'est positionné comme un leader mondial avec la présence de SES sur son territoire. Il va sans dire que les acteurs commerciaux doivent continuer à être innovants et développer des produits et des services compétitifs suivant l'évolution des marchés. Le soutien que l'ESA peut apporter à ce domaine se matérialise à travers le programme Advanced Research in Telecommunications Systems (ARTES).

Les objectifs généraux du programme ARTES sont notamment le maintien et l'amélioration de la capacité et de la compétitivité de l'industrie des États participants sur le marché mondial des communications par satellite ; la fédération de l'industrie et la promotion des initiatives autour de projets de partenariat à grande échelle nécessaires pour saisir des opportunités de haut niveau ou des intérêts stratégiques nécessitant une coordination, et l'attraction d'investissements substantiels entraînant une avancée compétitive significative et un impact économique. Il s'agit également de réaliser des développements technologiques et des missions expérimentales/pilotes, y compris des démonstrations en orbite, identifiées comme ayant un potentiel de marché futur, d'introduire et expérimenter de nouvelles techniques pour les systèmes de communication par satellite qui seront économiquement compétitives, complémentaires ou intégrées aux réseaux terrestres, et de promouvoir l'utilisation de technologies avancées pour les services émergents.

Le Luxembourg est un participant de longue date à ce programme et considérant la volonté de garder un certain leadership et de saisir les nouvelles opportunités de marché dans ce domaine, il est envisagé de continuer à contribuer à ce programme. Ces contributions permettront de soutenir de nombreuses activités de développement des acteurs privés et publics, dans des domaines comme la distribution de clés quantiques, les communications optiques ou encore les connections directes de satellites vers des équipements terrestres comme les téléphones mobiles.

La contribution financière du Luxembourg au programme ARTES envisagée s'élève à 52,5 millions d'euros.

3.2.2 Domaine de l'exploration humaine et robotique

Le programme enveloppe d'exploration de l'ESA (E3P) adresse aussi bien l'exploration robotique que l'exploration humaine. Il est prévu que le Luxembourg continue à soutenir ce programme afin de soutenir l'initiative SpaceResources.lu, et en particulier la collaboration entre l'ESA et l'ESRIC qui se traduit par des activités de recherche communes et le développement d'une infrastructure unique en Europe, comprenant entre autres une *Dusty Thermal Vacuum Chamber* et une ligne pilote.

Les contributions à E3P permettront aussi de supporter les projets de recherche et de développement des entreprises et des laboratoires de recherche publics luxembourgeois en les intégrant dans des projets à échelle européenne. Elles soutiendront les activités d'une série d'entreprises luxembourgeoises. Elles faciliteront également des coopérations avec d'autres acteurs internationaux, comme par exemple la JAXA (l'agence spatiale japonaise).



La contribution à ce programme d'exploration humaine et robotique est envisagée à hauteur de 35 millions d'euros.

3.2.3 *Domaine de l'observation de la Terre*

Le marché de l'observation de la Terre est en plein développement. Depuis quelques années, les start-ups dans le domaine fleurissent et l'on voit émerger de nouvelles applications et de nouveaux services dans un large portefeuille de secteurs, comme les assurances, l'agriculture, la gestion de l'eau, la réponse aux situations de crise, le climat ou l'environnement. Dans le contexte d'un développement plus durable de notre planète, les informations collectées par satellites sont précieuses et ouvrent de nouvelles voies à des approches innovantes et prometteuses commercialement. L'ESA soutient le développement de technologies, de missions, de produits et services à travers plusieurs programmes. Les programmes FutureEO, Incubed, Digital Twin Earth et ERS (European Resilience from Space), sont les plus pertinents pour le Luxembourg. Ils permettront de soutenir des développements aussi bien dans les entreprises que les organismes de recherche publics.

Pour l'ensemble de ces programmes, la contribution luxembourgeoise envisagée s'élève à 20 millions d'euros.

3.2.4 *Domaine des systèmes de transport spatiaux*

Le programme d'intérêt pour le Luxembourg dans ce domaine est le programme « Future Launchers Preparatory Programme » (FLPP), en particulier l'élément relatif aux « Technology Disruptors and Space Logistics ». La contribution à cet élément de programme a pour objectif de soutenir le développement de technologies et solutions cryogéniques de ravitaillement de carburant. Le ravitaillement de carburant est un des cas d'usage identifiés pour l'utilisation de ressources spatiales. Cette contribution au programme permettra de préparer une composante importante de la future chaîne de valeur liée à l'utilisation de ressources spatiales tout en ouvrant la voie à des applications à plus court terme dans le domaine de la logistique spatiale.

A noter que le domaine des systèmes de transport spatiaux inclut également une contribution obligatoire de 0,5 millions d'euros au centre spatial guyanais pour la période 2026-2028.

La contribution à ce programme est envisagée à hauteur de 9 millions d'euros.

3.2.5 *Domaine de la commercialisation*

Les principaux objectifs du nouveau programme ACCESS sont de fournir un soutien commercial et technique aux entreprises, afin de les aider à développer des concepts et des solutions spatiales commerciales, de l'idéation jusqu'à l'entrée sur le marché.

Via la composante BASS, ce programme permet de soutenir le développement d'applications, de services et de produits innovants basés sur l'espace, afin de maximiser la valeur et l'impact des actifs spatiaux dans divers secteurs et marchés. Cette composante existe depuis de nombreuses années et a permis de soutenir le développement de nombreux nouveaux services dans différentes entreprises luxembourgeoises.



Via la composante Scale-up, le programme inclut aussi le financement des différents réseaux de commercialisation de l'ESA, notamment les BICs et le « technology brokers », tous deux également implémentés au Luxembourg. Le programme soutient également les entreprises en leur fournissant des financements pour sécuriser des clients afin d'accélérer la mise sur le marché de produits et services spatiaux innovants.

La contribution luxembourgeoise à ce programme est envisagée à hauteur de 6 millions d'euros.

3.2.6 *Domaine de la navigation*

Les principaux objectifs du programme FutureNAV sont de maintenir l'Europe à la pointe du secteur de la navigation par satellite, et de renforcer encore davantage les relations entre l'ESA et l'Union européenne (UE). Il permet d'assurer des capacités stratégiques pour une infrastructure et des services européens de navigation par satellite indépendants et résilients, en soutenant le développement de technologies avancées susceptibles de soutenir des missions opérationnelles, tant pour des programmes commerciaux privés qu'institutionnels, tels que ceux définis par l'UE (par exemple EU Secure Connectivity). Le programme permet aussi de répondre aux besoins exprimés par la communauté scientifique et géodésique afin d'étendre les bénéfices offerts par les techniques basées sur le GNSS dans les domaines de la navigation, de la recherche scientifique et de la société.

En particulier, l'émergence au niveau mondial d'initiatives privées et institutionnelles d'infrastructures de navigation en orbite basse (LEO PNT) souligne la nécessité pour l'Europe d'accélérer ses activités dans ce domaine. Un potentiel commercial important a été identifié pour des services destinés à la mobilité globale, à la logistique intelligente et aux villes intelligentes basés sur la LEO PNT.

La contribution à ce programme est envisagée à hauteur de 3 millions d'euros.

3.2.7 *Autres programmes*

Il est à noter que le Luxembourg participe déjà aux programmes Space Safety et General Support Technology Programme (GSTP), mais pour lesquels de nouvelles contributions financières ne sont pas nécessaires.

Le programme Space Safety vise à protéger notre planète, l'humanité, ainsi que nos infrastructures spatiales et terrestres, contre les menaces provenant de l'espace. Pour ce faire, il nous faut agir dans trois domaines, qui sont abordés par le programme : la météorologie spatiale, la défense planétaire et les problèmes liés aux débris spatiaux et la protection de l'environnement spatial.

Le programme GSTP, quant à lui, présente un cadre idéal pour un large nombre d'activités. Il s'agit en premier lieu de développer des technologies, les amener à maturité pour qu'elles puissent être commercialisées sous forme de produit ou de service. Ce programme permet de soutenir aussi bien des développements au sein des entreprises que dans les organismes de recherche publics.



3.3 Récapitulatif des contributions aux programmes de l'ESA

Le récapitulatif des nouvelles contributions aux programmes de l'ESA est le suivant (en millions d'euros, M€):

ESA - Programmes obligatoires	8.4 M€
ESA - Programmes optionnels	125.5 M€
<i>Connectivité et communications sécurisées</i>	52.5 M€
<i>Exploration humaine et robotique</i>	35.0 M€
<i>Observation de la Terre</i>	20.0 M€
<i>Systèmes de transport spatiaux</i>	9.0 M€
<i>Commercialisation</i>	6.0 M€
<i>Navigation</i>	3.0 M€
TOTAL ESA (conditions économiques 2025)	133.9 M€
TOTAL ESA, y inclus inflation sur la période 2026-2029	149.3 M€

Les montants repris dans le tableau ci-dessus sont exprimés en conditions économiques 2025. L'hypothèse d'une inflation de 2,5% par année sur la période 2026-2029 a été prise pour déterminer les moyens à prévoir au budget de l'État pour anticiper l'évolution des prix à la consommation. Ainsi, l'enveloppe qu'il faut considérer pour couvrir les nouvelles contributions aux programmes de l'ESA s'élève à 149,3 millions d'euros.

L'enveloppe budgétaire couvre la période 2026-2029, ceci afin de mieux anticiper les déboursments du budget de l'Etat, les différents programmes s'étendant au-delà des 3 années pour lesquelles l'ESA demande l'engagement.

Enfin, il est important de considérer qu'à l'heure où cette proposition est formulée, les délibérations relatives aux propositions de nouveaux programmes de l'ESA ne sont pas terminées. Certaines de ces propositions ne seront sans doute finalisées que le jour-même de la réunion du Conseil au niveau ministériel. Des modifications pourraient encore avoir lieu avec un possible impact sur les montants proposés ci-avant.

Le démarrage de certains nouveaux programmes optionnels de l'ESA dépend du niveau de contributions financières total des différents Etats participants. Si un certain seuil ne devait pas être atteint, il se pourrait donc que le programme ne soit pas lancé. Les contributions financières du Luxembourg peuvent donc dans certains cas dépendre des contributions financières des autres États participants. Des adaptations aux contributions financières du Luxembourg pourraient donc être nécessaires pendant la réunion du Conseil au niveau ministériel des 26 et 27 novembre 2025. Néanmoins, ces adaptations ne pourront pas conduire à un dépassement de l'enveloppe totale présentée ici.

Les contributions financières du Luxembourg aux programmes de l'ESA sont plafonnées au montant de 149,3 millions d'euros.



4 Programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'ESA, LuxIMPULSE

Le programme national LuxIMPULSE repose sur un accord conclu avec l'ESA en 2009. Cet accord définit le contenu et les modalités de l'assistance fournie par l'ESA au Luxembourg en vue de la mise en œuvre de son programme national. Ce programme permet d'implémenter des projets qui ne rentrent pas dans le cadre des programmes optionnels de l'ESA. C'est un instrument particulièrement intéressant pour des jeunes entreprises qui ont ainsi une première expérience avec l'ESA. Les entreprises peuvent bénéficier de l'expertise du personnel que l'ESA met à disposition dans l'exécution du programme. Les processus sont plus rapides et la propriété intellectuelle générée au sein des projets est mieux protégée. Ce programme permet également de financer des initiatives nationales comme le LSA Data Center (mise à disposition de données du programme européen Copernicus à destination de la communauté des utilisateurs luxembourgeois) et le bureau ESERO (European Space Education Resources Office, dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation de l'espace dans l'enseignement des matières STIM).

L'enveloppe envisagée pour de nouvelles contributions au programme LuxIMPULSE s'élève à **115,8 millions d'euros** pour la période 2026-2029.

5 Éléments financiers

Les nouveaux investissements publics nécessaires à la mise en œuvre continue de la Stratégie Spatiale du Luxembourg pour les 4 années à venir (2026-2029) au travers des programmes de l'ESA et du programme LuxIMPULSE s'élèvent ainsi à un **total de 265,1 millions d'euros**, dont **149,3 millions d'euros** pour les programmes de l'ESA et **115,8 millions d'euros** pour le programme LuxIMPULSE, comme mentionné dans les tableaux ci-dessous (en millions d'euros, M€).

	2026	2027	2028	2029	TOTAL 2026-2029
Budget de l'Etat - Ligne ESA	62.0 M€	64.0 M€	68.0 M€	70.0 M€	
ESA - Paiement des engagements précédents	33.7 M€	31.5 M€	30.5 M€	25.1 M€	
ESA - Nouvelles contributions	37.6 M€	32.5 M€	37.5 M€	41.7 M€	149.3 M€
ESA - Remboursement	-9.3 M€				
ESA TOTAL	62.0 M€	64.0 M€	68.0 M€	66.9 M€	

	2026	2027	2028	2029	TOTAL 2026-2029
Budget de l'Etat - Ligne LuxIMPULSE	41.0 M€	47.6 M€	49.3 M€	41.9 M€	
LuxIMPULSE - Paiement des engagements précédents	32.0 M€	32.0 M€	0.0 M€	0.0 M€	
LuxIMPULSE - Nouvelles contributions	9.0 M€	15.6 M€	49.3 M€	41.9 M€	115.8 M€
LuxIMPULSE TOTAL	41.0 M€	47.6 M€	49.3 M€	41.9 M€	

Il est à noter qu'en 2026, le Luxembourg bénéficiera d'un remboursement de 9,3 millions d'euros provenant majoritairement de la clôture d'un programme dans lequel les moyens financiers du Luxembourg n'ont pas été intégralement utilisés. Ces moyens serviront à payer une partie des nouvelles contributions à l'ESA et limiteront ainsi l'impact des nouvelles contributions sur le budget de l'État.

La somme des paiements des engagements précédents et des nouvelles contributions aux programmes de l'ESA et LuxIMPULSE est égale ou reste sous le budget pluriannuel de l'État pour la période considérée.



6 Conclusion

Il est important de continuer l'effort de diversification de l'écosystème en consolidant la présence des acteurs existants et en stimulant la création et l'installation de nouveaux acteurs, afin de valoriser les investissements déjà réalisés et créer de nouvelles opportunités pour l'écosystème luxembourgeois.

L'initiative SpaceResources.lu est une initiative à long terme qui nécessite d'effectuer un effort continu sur la durée. Il est nécessaire de continuer à investir dans le développement de cette initiative pour en récolter les bénéfices dans les prochaines décennies.

Les investissements effectués jusqu'à maintenant ont déjà eu un impact important pour le Luxembourg avec une croissance significative du nombre d'entreprises et de l'emploi correspondant. Ces investissements ont également conduit à une visibilité accrue du Luxembourg au niveau international, avec un impact positif sur la renommée et l'image de marque du Luxembourg.

L'évolution du secteur au niveau global offre de nouvelles opportunités que le Luxembourg doit saisir maintenant. Il faut donc des moyens pour investir dans de nouvelles technologies et le développement de nouveaux produits et services qui seront ensuite commercialisés et généreront des retombées pour le Luxembourg.

La participation aux programmes de l'ESA permet aux entreprises de développer des produits de qualité reconnue au niveau international. La politique industrielle mise en place par l'ESA garantit l'utilisation des moyens financiers au sein de l'écosystème luxembourgeois. Les mécanismes de cofinancement des programmes de l'ESA stimulent également un investissement privé dans le secteur.

De manière générale, les investissements publics effectués dans le secteur spatial ont un effet multiplicateur pour l'économie dans son ensemble.



Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029

Texte du projet de loi

Nous Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du ... et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la contribution aux programmes de l'Agence spatiale européenne auxquels le Luxembourg souscrit pour la période 2026-2029.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée à l'alinéa 1^{er} ne peuvent dépasser le montant de 149 300 000 euros.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée aux alinéas 1^{er} et 2 sont à charge du budget de l'Etat.

Art. 2. Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la contribution au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'ESA, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée à l'alinéa 1^{er} ne peuvent dépasser le montant de 115 800 000 euros.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée aux alinéas 1^{er} et 2 sont à charge du budget de l'Etat.



Commentaire des articles

Ad Article 1

L'article 1^{er}, premier alinéa de la loi en projet autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution aux programmes de l'Agence spatiale européenne auxquels le Luxembourg souscrit pour la période 2026-2029.

Ces dépenses couvrent la contribution au programme obligatoire et la contribution aux programmes optionnels de l'Agence spatiale européenne qui sont d'intérêt pour le Luxembourg.

L'alinéa 2 de cet article fixe le coût maximal de la contribution du Luxembourg visée à l'alinéa 1^{er} à 149 300 000 euros pour la période comprise entre 2026 et 2029. Ce montant tient compte d'un taux d'inflation des coûts de 2,5% par an.

L'alinéa 3 détermine que les frais occasionnés sont financés par l'article budgétaire « Fonds de l'innovation » inscrit dans le budget annuel du ministère de l'Économie.

Ad Article 2

L'alinéa 1^{er} de cet article autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution au programme national LuxIMPULSE pour la période 2026-2029.

L'alinéa 2 fixe le coût maximal de la contribution visée par cet article à 115 800 000 euros pour la période comprise entre 2026 et 2029.

L'alinéa 3 détermine que les frais occasionnés sont financés par l'article budgétaire « Fonds de l'innovation » inscrit dans le budget annuel du ministère de l'Économie.



Fiche financière

Les nouveaux investissements publics nécessaires à la mise en œuvre continue de la Stratégie Spatiale du Luxembourg pour les 4 années à venir (2026-2029) au travers des programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du programme LuxIMPULSE s'élèvent ainsi à un **total de 265,1 millions d'euros**, dont **149,3 millions d'euros** pour les programmes de l'ESA et **115,8 millions d'euros** pour le programme LuxIMPULSE, comme mentionné dans les tableaux ci-dessous (en millions d'euros, M€).

	2026	2027	2028	2029	TOTAL 2026-2029
Budget de l'Etat - Ligne ESA	62.0 M€	64.0 M€	68.0 M€	70.0 M€	
ESA - Paiement des engagements précédents	33.7 M€	31.5 M€	30.5 M€	25.1 M€	
ESA - Nouvelles contributions	37.6 M€	32.5 M€	37.5 M€	41.7 M€	149.3 M€
ESA - Remboursement	-9.3 M€				
ESA TOTAL	62.0 M€	64.0 M€	68.0 M€	66.9 M€	
	2026	2027	2028	2029	TOTAL 2026-2029
Budget de l'Etat - Ligne LuxIMPULSE	41.0 M€	47.6 M€	49.3 M€	41.9 M€	
LuxIMPULSE - Paiement des engagements précédents	32.0 M€	32.0 M€	0.0 M€	0.0 M€	
LuxIMPULSE - Nouvelles contributions	9.0 M€	15.6 M€	49.3 M€	41.9 M€	115.8 M€
LuxIMPULSE TOTAL	41.0 M€	47.6 M€	49.3 M€	41.9 M€	

Il est à noter qu'en 2026, le Luxembourg bénéficiera d'un remboursement de 9,3 millions d'euros provenant majoritairement de la clôture d'un programme dans lequel les moyens financiers du Luxembourg n'ont pas été intégralement utilisés. Ces moyens serviront à payer une partie des nouvelles contributions à l'ESA et limiteront ainsi l'impact des nouvelles contributions sur le budget de l'État.

La somme des paiements des engagements précédents et des nouvelles contributions aux programmes de l'ESA et LuxIMPULSE est égale ou reste sous le budget pluriannuel de l'État pour la période considérée.



CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHÉCK



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :

Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

Projet de loi ou
amendement :

Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en oeuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029

Le check de durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3^{ème} Plan national pour un développement durable (PNDD) ?
2. En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
3. En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou négatifs éventuels de cet impact ?
4. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
5. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation**, ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

Points d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi, en ce qu'il vise à financer divers projets de l'Agence spatiale européenne au Luxembourg, soutiendra le maintien et la création d'emplois au Luxembourg (voir le point 4 ci-dessous)

2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

Points d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la santé.

3. Promouvoir une consommation et une production durables.

Points d'orientation
Documentation

Oui Non



Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la production et la consommation durable.

4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi vise à financer la contribution du Luxembourg à divers programmes de l'Agence spatiale européenne ainsi que le programme national LuxIMPULSE. Le financement de ces programmes:

- s'inscrit dans la décision renouvelée en 2022 du Gouvernement de supporter le développement du secteur spatial en tant que secteur stratégique pour la diversification et la pérennisation de l'économie luxembourgeoise;
- permettra le développement local de l'innovation et de la R&D du secteur spatial luxembourgeois;
- contribuera à l'attraction d'entreprises et de main d'oeuvre qualifiée;
- contribuera au développement des entreprises luxembourgeoises du secteur spatial ainsi qu'à la pérennisation de leur main d'oeuvre.

5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la planification et la coordination de l'utilisation du territoire.

6. Assurer une mobilité durable.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la mobilité durable.

7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles.

8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur le climat, le changement climatique et l'énergie durable.

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur le plan global ni sur le développement durable sur le plan global.

10. Garantir des finances durables.

Points d'orientation
Documentation Oui Non



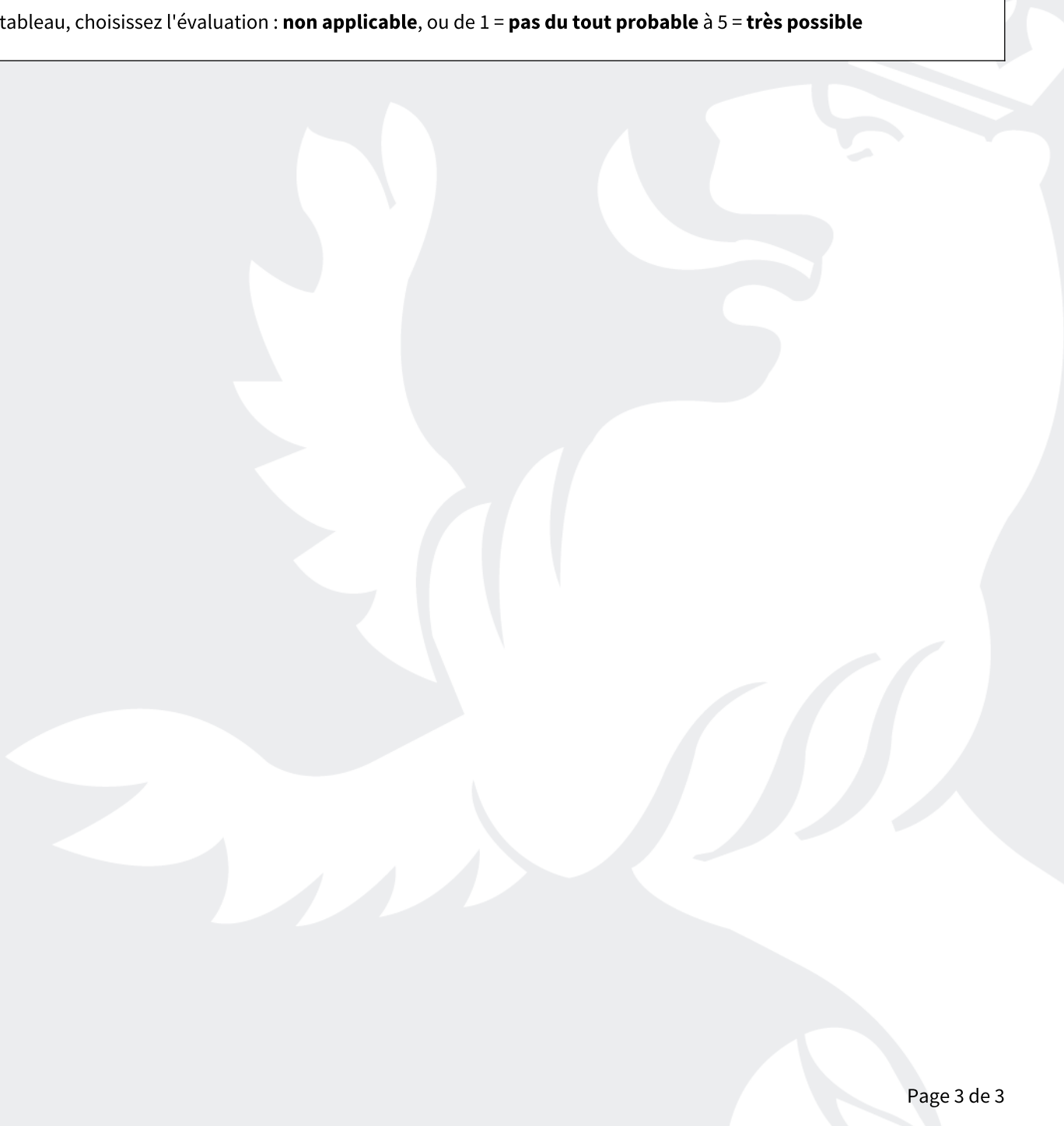
Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur les finances durables.

Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante

En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.

Continuer avec l'évaluation ? Oui Non

(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : **non applicable**, ou de 1 = **pas du tout probable** à 5 = **très possible**





FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029		
Ministre initiateur :	Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme		
Auteur(s) :	Michèle Bley - Marc Serres (LSA)		
Téléphone :	247-84166	Courriel :	michele.bley@eco.etat.lu
Objectif du projet :	Le présent projet de loi a pour objet le financement des programmes de l'Agence spatiale européenne auxquels le Luxembourg participera		
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) :	Ministère des Finances		
Date :	02/12/2025		

2. Objectifs à valeur constitutionnelle

Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- Promouvoir le dialogue social
- Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- Protéger le bien-être des animaux
- Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques



Remarques :

3. Mieux légiférer

1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:

- Chambre des fonctionnaires et employés publics
- Chambre des salariés
- Chambre des métiers
- Chambre de commerce
- Chambre d'agriculture

¹ Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son approbation par le Conseil de gouvernement.

2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) à saisir / saisi(e)s pour avis : Oui Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

Les entreprises et organismes de recherche publics actifs dans le secteur spatial ont été consultés afin d'identifier les programmes de l'ESA dans lesquels il est pertinent que le Luxembourg contribue.

3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Oui Non N.a. ²

Si non, pourquoi ?

4) Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales : Oui Non
- Citoyens : Oui Non
- Administrations : Oui Non

5) Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui Non N.a. ²
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la réglementation ? Oui Non

Remarques / Observations :



- 7) **Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

- 8) **Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :

² N.a. : non applicable.

4. Digitalisation et données

- 9) **Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'État (e-Government ou application back-office)** Oui Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

- 10) **Le projet tient-il compte du principe « digital by default » (priorisation de la voie numérique) ?** Oui Non

- 11) **Le projet crée-t-il une démarche administrative qui nécessite des informations ou des données à caractère personnel sur les administrés ?** Oui Non

Si oui, ces informations ou données à caractère personnel peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?

- 12) **Le projet envisage-t-il la création ou l'adaptation d'une banque de données ?** Oui Non

5. Égalité des chances (à remplir pour les projets de règlements grand-ducaux) ³

- 13) **Le projet est-il :**

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez pourquoi :



- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

14) Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a. ²

Si oui, expliquez
de quelle manière :

³ Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.

6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ? Oui Non N.a. ²

Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :

<https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html>

16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou réglementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)? Oui Non N.a. ²

Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf>

20260120_Avis

Luxembourg, le 9 janvier 2026

Objet : Projet de loi n°8663¹ autorisant le Gouvernement à financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029. (7028VAN)

*Saisine : Ministre de l'Economie
(2 décembre 2025)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de loi sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet d'autoriser le Gouvernement à engager jusqu'à 265,1 millions d'euros pour financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ci-après l'« ESA ») et au programme LuxIMPULSE pour la période 2026-2029.

En bref

- La Chambre de Commerce accueille favorablement l'orientation retenue en matière de participation du Luxembourg aux programmes optionnels de l'Agence spatiale européenne.
- Elle estime que le programme national LuxIMPULSE constitue un complément indispensable aux programmes de l'ESA.
- Elle considère que l'articulation entre les programmes optionnels de l'ESA et le programme LuxIMPULSE permet de maximiser l'effet de levier des investissements publics.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

¹ [Lien vers le projet de loi sur le site de la Chambre des Députés](#)

Contexte

Le Projet a pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer, pour la période 2026-2029, les contributions du Luxembourg aux programmes de l'ESA, ainsi qu'au programme national LuxIMPULSE mis en œuvre avec l'assistance de l'ESA. Il s'inscrit dans la continuité de la Stratégie spatiale 2023-2027.

Le secteur spatial occupe une place stratégique dans la politique de diversification du pays. Il repose sur des activités à forte intensité technologique, génératrices d'emplois hautement qualifiés, d'innovation et de valeur ajoutée, tout en offrant des retombées transversales pour de nombreux secteurs connexes, notamment les télécommunications et la défense. Les investissements publics réalisés dans ce domaine ont permis au Luxembourg de développer un écosystème spatial structuré et dynamique, dont la croissance récente du nombre d'entreprises et de la production témoigne de la maturité et du potentiel à long terme. Selon l'exposé des motifs, sur la période allant de 2022 à 2024, le nombre d'entreprises du secteur spatial est passé de 67 à 81, soit 20% de croissance en trois ans.

La collaboration avec l'ESA constitue un élément central de cette stratégie. Depuis son adhésion à l'ESA en 2005, le Luxembourg a pu s'appuyer sur l'expertise technique, la crédibilité internationale et les instruments de financement de l'agence pour développer ses capacités industrielles et scientifiques. Les programmes de l'ESA offrent un cadre particulièrement efficace pour soutenir la recherche, le développement technologique et la commercialisation, tout en garantissant, via le principe du « juste retour », que les contributions financières des États membres bénéficient directement à leur tissu économique national. Cette collaboration permet également aux entreprises luxembourgeoises de s'intégrer dans des projets européens d'envergure et d'accéder à des marchés internationaux. A travers ce Projet, le Gouvernement définit le périmètre de collaboration avec l'ESA pour la période 2026-2029, en y affectant des financements dédiés.

Considérations générales

Dans ce contexte, **le Projet prévoit un plafond de dépenses de 149,3 millions d'euros pour les contributions du Luxembourg aux programmes de l'ESA sur la période 2026-2029**, ce montant tenant compte d'une hypothèse d'inflation annuelle de 2,5%. Ces contributions couvrent à la fois les programmes obligatoires de l'ESA, comprenant le programme scientifique et les activités de base, ainsi qu'un ensemble de programmes optionnels jugés prioritaires pour le Luxembourg.

Les programmes obligatoires visent notamment à soutenir la recherche scientifique de pointe, le développement des compétences, l'autonomie stratégique européenne et la résilience des infrastructures spatiales.

Les programmes optionnels ci-dessous concernent plusieurs domaines stratégiques pour l'économie luxembourgeoise :

- **Communications satellitaires sécurisées (52,5 millions d'euros)**. Ces contributions visent à consolider le positionnement historique et le leadership du Luxembourg dans le domaine des communications par satellite, notamment à travers le développement de solutions innovantes en matière de communications sécurisées, d'intégration avec les réseaux terrestres (5G/6G), de communications optiques et quantiques, ainsi que de nouvelles applications commerciales à fort potentiel.

- **Exploration humaine et robotique (35 millions d'euros).** Les investissements prévus soutiennent le développement de technologies et d'infrastructures liées à l'exploration spatiale, en lien étroit avec l'initiative *SpaceResources.lu* et les activités de recherche, tout en favorisant l'intégration des entreprises luxembourgeoises dans des projets européens et internationaux.
- **Observation de la Terre (20 millions d'euros).** Ces contributions ont pour objectif de soutenir le développement de technologies, de produits et de services basés sur les données satellitaires, répondant à des besoins croissants dans des domaines tels que l'environnement, le climat, l'agriculture, la gestion des risques, les assurances ou la réponse aux situations de crise, notamment dans le domaine de la défense.
- **Systèmes de transport spatiaux (9 millions d'euros).** Les montants alloués visent à soutenir le développement de technologies innovantes, notamment dans le domaine de la logistique spatiale et du ravitaillement en orbite, contribuant à la préparation des futures chaînes de valeur liées à l'utilisation durable des ressources spatiales.
- **Commercialisation des technologies spatiales (6 millions d'euros).** Ces investissements ont pour finalité d'accompagner les entreprises dans la transformation de solutions technologiques spatiales en produits et services commercialisables, en soutenant les phases d'idéation, de développement, de mise à l'échelle et d'accès au marché.
- **Navigation par satellite (3 millions d'euros).** Les contributions prévues visent à renforcer les capacités européennes en matière de navigation par satellite, à soutenir le développement de technologies avancées et à préparer de nouveaux services, notamment dans les domaines de la mobilité, de la logistique intelligente et des villes intelligentes.

Parallèlement, **le Projet autorise le financement du programme national LuxIMPULSE à hauteur maximale de 115,8 millions d'euros pour la période 2026-2029.** Ce programme constitue un instrument complémentaire essentiel aux programmes de l'ESA. Il permet de soutenir des projets nationaux ne relevant pas directement des programmes optionnels, tout en bénéficiant de l'assistance technique de l'ESA. LuxIMPULSE joue un rôle particulièrement important pour l'accompagnement des PME et des jeunes entreprises innovantes, grâce à des procédures plus flexibles, des délais plus courts et une protection renforcée de la propriété intellectuelle. Il permet également de financer des infrastructures et initiatives nationales structurantes, contribuant à l'ancrage durable de l'écosystème spatial au Luxembourg.

Au total, les investissements publics prévus par le Projet s'élèvent à 265,1 millions d'euros sur la période 2026-2029, répartis entre les contributions aux programmes de l'ESA et le programme LuxIMPULSE. Le Projet précise que ces engagements s'inscrivent dans le cadre du budget pluriannuel de l'État et qu'un remboursement exceptionnel attendu en 2026 (provenant majoritairement de la clôture d'un programme dans lequel les moyens financiers du Luxembourg n'ont pas été intégralement utilisés) contribuera à en atténuer l'impact budgétaire.

La Chambre de Commerce accueille favorablement l'orientation retenue en matière de participation du Luxembourg aux programmes optionnels de l'ESA. Elle considère que les domaines ciblés correspondent à des segments stratégiques à fort potentiel de croissance économique, technologique et industrielle, en cohérence avec les priorités de diversification de l'économie luxembourgeoise.

Les investissements envisagés dans les communications satellitaires sécurisées, l'exploration humaine et robotique, l'observation de la Terre, les systèmes de transport spatiaux, la

navigation par satellite et la commercialisation des technologies spatiales offrent aux entreprises luxembourgeoises des perspectives concrètes de développement, tant en matière de recherche et d'innovation que de mise sur le marché de nouveaux produits et services.

La Chambre de Commerce souligne en particulier l'importance de ces programmes optionnels pour renforcer la compétitivité des entreprises nationales et leur intégration dans des projets européens de grande envergure. En permettant aux acteurs luxembourgeois de participer à des chaînes de valeur transnationales, ces programmes favorisent l'accès à des marchés internationaux, la montée en maturité technologique des solutions développées et la diffusion de l'innovation vers d'autres secteurs de l'économie. Ils contribuent également au renforcement de l'autonomie stratégique européenne, notamment dans des domaines sensibles tels que les communications sécurisées, la navigation et la résilience des infrastructures spatiales.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce considère que le programme national LuxIMPULSE constitue un complément indispensable aux programmes de l'ESA. Il représente un outil stratégique pour défendre et promouvoir les intérêts des entreprises luxembourgeoises du secteur spatial, qu'il s'agisse de start-ups, de scale-ups ou d'acteurs établis. Grâce à sa flexibilité et à ses modalités de mise en œuvre adaptées, LuxIMPULSE permet de soutenir des projets qui ne relèvent pas directement des programmes européens, tout en accompagnant les entreprises dans les différentes phases de leur développement technologique et commercial.

La Chambre de Commerce souligne également que LuxIMPULSE est au cœur du renforcement des spécialisations spatiales que le Luxembourg souhaite développer. En ciblant des domaines technologiques précis, le programme contribue à la consolidation d'un écosystème cohérent, fondé sur des compétences distinctives et sur une articulation étroite entre les orientations stratégiques des pouvoirs publics et les besoins industriels des entreprises.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce estime que l'ouverture croissante de LuxIMPULSE vers des applications à double usage (ou « dual use ») civil et défense constitue une évolution particulièrement pertinente. Cette orientation permet de valoriser des développements technologiques au-delà de leurs applications initiales, de répondre à des enjeux croissants en matière de défense, de résilience et de souveraineté. Ce programme est donc parfaitement en phase avec les recommandations du rapport Lux4Defence, publié en 2025 par la Chambre de Commerce².

La Chambre de Commerce estime également que les programmes de soutien à l'innovation dans le domaine de l'observation de la Terre permettront au Luxembourg de jouer un rôle actif en lien avec le monitoring par certains acteurs du changement climatique.

Enfin, la Chambre de Commerce considère que l'articulation entre les programmes optionnels de l'ESA et le programme LuxIMPULSE permet de maximiser l'effet de levier des investissements publics. Cette complémentarité favorise l'investissement privé, l'attraction de talents et l'ancrage durable d'activités à haute valeur ajoutée au Luxembourg, contribuant ainsi au renforcement de la compétitivité, de l'attractivité et de la souveraineté technologique du pays.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

VAN/DJI

² [Lien vers le rapport Lux4Defence sur le site de la Chambre de Commerce](#)

20260224_Avis_2

Projet de loi

autorisant le Gouvernement à financer les contributions du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, LuxIMPULSE, pour la période 2026-2029

Avis du Conseil d'État

(24 février 2026)

En vertu de l'arrêté du 5 décembre 2025 du Premier ministre, le Conseil d'État a été saisi pour avis du projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un « check de durabilité – Nohaltegkeetscheck ».

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État en date du 20 janvier 2026.

Considérations générales

Le projet de loi sous revue a tout d'abord pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer la contribution aux programmes de l'Agence spatiale européenne, ci-après « ESA », auxquels le Grand-Duché de Luxembourg souscrit pour la période de 2026 à 2029. Selon les auteurs, cette contribution à hauteur d'un montant plafonné de 149 300 000 euros (y inclus l'hypothèse d'une inflation de 2,5 pour cent par année) est en ligne avec la Stratégie spatiale nationale 2023-2027 et importante pour le développement de l'écosystème spatial luxembourgeois qui est en croissance continue. À l'exposé des motifs, les auteurs expliquent de manière détaillée que lesdits programmes de l'ESA sont divisés en programmes obligatoires (programme scientifique et activités de base) et programmes optionnels qui sont encore subdivisés en différents domaines. Les auteurs y indiquent chaque fois les montants précis alloués aux différents programmes et domaines. Le Conseil d'État considère que ces informations auraient eu plutôt leur place dans la fiche financière jointe à la loi en projet. En effet, celle-ci revêt un caractère succinct dans la mesure où elle se limite à une simple illustration de la répartition de l'enveloppe de 149 300 000 euros sur les années 2026 à 2029, sans préciser la répartition dudit montant aux différents programmes et domaines.

La loi en projet prévoit ensuite une deuxième enveloppe envisagée pour de nouvelles contributions au programme national « LuxIMPULSE », qui s'élève à un montant de 115 800 000 euros pour la période de 2026 à 2029. D'après les auteurs, ce programme repose sur un accord conclu avec l'ESA et permet à titre complémentaire d'implémenter des projets qui ne rentrent pas dans le cadre des programmes optionnels de l'ESA. C'est un instrument particulièrement

intéressant pour de jeunes entreprises qui, par le biais d'un premier contact, peuvent bénéficier de l'expertise du personnel que l'ESA met à disposition dans l'exécution du programme.

Les auteurs précisent qu'en 2026, le Grand-Duché de Luxembourg bénéficie d'un remboursement de 9 300 000 euros de la part de l'ESA qui provient majoritairement de la clôture d'un programme dans lequel les moyens financiers n'ont pas été intégralement utilisés.

L'autorisation du législateur pour procéder aux investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie spatiale du Luxembourg et chiffrés à une enveloppe totale de 265 100 000 euros est requise en vertu de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en question dépasse le seuil de 60 000 000 euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Examen des articles

Le texte du projet de loi sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

Observations d'ordre légistique

Observations générales

Il y a lieu de se référer systématiquement au « Grand-Duché de Luxembourg ».

Il est suggéré de faire figurer le mot « LuxIMPULSE » entre guillemets.

Intitulé

Pour des raisons de cohérence rédactionnelle par rapport aux articles 1^{er}, alinéa 1^{er}, et 2, alinéa 1^{er}, il est suggéré de remplacer les mots « financer les contributions » par les mots « financer les dépenses relatives à la contribution ».

Article 2

À l'alinéa 1^{er}, et dans un souci de cohérence par rapport à l'intitulé de la loi en projet sous revue et pour des raisons de transparence, il y a lieu de remplacer l'acronyme « ESA » par la dénomination officielle « Agence spatiale européenne ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 17 votants, le 24 février 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes

20260424_RapportCommission

N° 8663

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution du Grand-Duché de Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE, DES PME, DE L'ENERGIE, DE L'ESPACE ET DU TOURISME

(23.04.2026)

La commission se compose de : Mme Carole HARTMANN, Président ; M. André BAULER, Rapporteur ; Mme Diane ADEHM, M. Guy ARENDT, M. Jeff BOONEN, M. Sven CLEMENT, M. Franz FAYOT, M. Patrick GOLDSCHMIDT, M. Claude HAAGEN, Mme Paulette LENERT, Mme Octavie MODERT, M. Tom WEIDIG, Mme Joëlle WELFRING, Mme Stéphanie WEYDERT, M. Laurent ZEIMET, Membres.

*

1) ANTECEDENTS

Le 5 décembre 2025, le projet de loi n° 8663 a été déposé à la Chambre des Députés. Au texte gouvernemental étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, ainsi que les fiches financière, de durabilité et d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre de Commerce date du 9 janvier 2026.

Le 24 février 2026, le Conseil d'Etat a rendu son avis.

Lors de sa réunion du 12 mars 2026, la Commission de l'Economie, des PME, de l'Energie, de l'Espace et du Tourisme, ci-après la « commission », a examiné le texte du projet de loi et les avis obtenus. Lors de cette même réunion, la commission a désigné Monsieur André Bauler comme rapporteur du projet de loi et a décidé de procéder à la rédaction de son projet de rapport.

Le 23 avril 2026, la commission a adopté le présent rapport.

*

2) OBJET DU PROJET DE LOI

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer, pour la période 2026-2029, la participation du Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne – désignée ci-après par l'acronyme anglais « ESA », ainsi que les contributions au programme spatial national « LuxIMPULSE », dans le cadre de la Stratégie spatiale 2023-2027.

Contexte

La Stratégie spatiale 2023-2027 s'inscrit dans la politique de diversification de l'économie luxembourgeoise menée depuis plus de vingt ans. Elle vise à renforcer la position du pays dans les communications par satellite et à en faire un pôle européen dans le domaine des ressources spatiales. L'adhésion à l'ESA en 2005 a joué un rôle clé dans le développement de l'écosystème spatial national.

Les programmes de l'ESA et le programme national LuxIMPULSE soutiennent l'innovation des entreprises et des organismes de recherche publics. Le Conseil ministériel de l'ESA, qui a eu lieu en novembre 2025, a permis de définir les orientations stratégiques et le financement des programmes spatiaux européens pour les années à venir. Les Etats membres y ont engagé des contributions financières importantes afin de soutenir des priorités telles la sécurité, l'autonomie et la compétitivité du secteur spatial européen.

Ces contributions couvrent les programmes obligatoires et optionnels, ainsi que les initiatives nationales comme LuxIMPULSE. Elles visent à soutenir la mise en œuvre de la stratégie spatiale à travers des projets innovants impliquant les acteurs nationaux.

Enfin, le principe du juste retour garantit que les contributions financières des Etats membres se traduisent par des retombées économiques proportionnelles sous forme de contrats de recherche et développement.

En ce qui concerne le développement général de l'écosystème spatial luxembourgeois, il est à noter que, entre 2022 et 2024, le nombre d'entreprises du secteur est passé de 67 à 81.

Proposition de contribution aux programmes de l'ESA

L'ESA constitue un partenaire central du Luxembourg, dont l'expertise a permis de renforcer l'écosystème spatial national, de développer de nouvelles activités comme *SpaceResources.lu* et de soutenir des initiatives clés telles LuxIMPULSE et la création du *European Space Resources Innovation Centre* (ESRIC).

La contribution obligatoire à l'ESA finance principalement le programme scientifique ainsi que les activités de base. La contribution du Luxembourg aux programmes obligatoires de l'ESA est calculée en fonction d'un coefficient calculé sur la base du PIB de chaque pays. Ce coefficient s'élève à 0,25% pour le Luxembourg. La contribution du Luxembourg s'élève à 8,4 millions d'euros pour la période 2026-2028, sur une enveloppe totale de 3,37 milliards d'euros couvrant le programme scientifique et les activités de base.

Le programme scientifique de l'ESA constitue le pilier central de l'engagement de l'Europe en matière de recherche et de découverte, en favorisant le développement des capacités scientifiques et techniques européennes. Il joue un rôle majeur dans la promotion de la coopération internationale scientifique, grâce à des partenariats avec des agences de premier plan comme la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) et la *Japan Aerospace Exploration Agency* (JAXA), ainsi qu'avec la communauté scientifique mondiale.

Par ailleurs, ce programme représente un investissement stratégique dans les talents futurs de l'Europe et l'engagement du public, en suscitant la curiosité, en attirant les jeunes vers les carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, et en contribuant à renforcer l'économie de la connaissance en Europe.

Les activités de base constituent le second pilier stratégique de l'ESA. Elles sont essentielles pour renforcer l'autonomie, la résilience et la compétitivité à long terme du secteur spatial européen dans un contexte mondial en rapide évolution. Ces activités se concentrent sur le développement de technologies émergentes, la cybersécurité des infrastructures spatiales critiques, l'accès aux données et informations essentielles, ainsi que sur l'investissement dans la main-d'œuvre et les infrastructures techniques, en partenariat avec les universités européennes.

En conservant en interne les principaux blocs technologiques, l'ESA réduit la dépendance vis-à-vis de fournisseurs non européens et assure la continuité des services et capacités essentiels. Les activités de base soutiennent l'ensemble des programmes de l'ESA tout au long de leur cycle de vie, en apportant flexibilité et réactivité. Elles favorisent également l'écosystème industriel européen, y compris celui des petites et moyennes entreprises (PME), afin de maintenir leur compétitivité, leur innovation et leur agilité face aux défis futurs.

En outre, des contributions aux programmes optionnels de l'ESA concernent plusieurs domaines stratégiques pour l'économie luxembourgeoise :

- communications satellitaires sécurisées : le Luxembourg continue de consolider son rôle de leader mondial dans le secteur des communications par satellite, en développant des solutions innovantes pour les communications sécurisées, l'intégration avec les réseaux 5G/6G, ainsi que les communications optiques et quantiques. Ces actions soutiennent les entreprises luxembourgeoises dans la création de produits et services compétitifs adaptés aux nouvelles tendances du marché. La contribution prévue s'élève à 52,5 millions d'euros ;
- exploration humaine et robotique : le Luxembourg soutient le programme d'exploration de l'ESA pour développer des activités robotiques et humaines, en lien avec l'initiative SpaceResources.lu et la collaboration avec l'ESRIC. Les investissements permettent de renforcer les infrastructures de recherche et d'intégrer les entreprises et laboratoires luxembourgeois dans des projets européens et internationaux. La contribution prévue s'élève à 35 millions d'euros ;
- observation de la Terre : face au développement rapide du marché de l'observation de la Terre, le Luxembourg finance des technologies, produits et services basés sur les données satellitaires. Ces initiatives couvrent des secteurs variés tels que l'agriculture, l'environnement, la gestion des risques, le climat et la réponse aux crises, tout en favorisant l'innovation et la création de services à forte valeur ajoutée. La contribution prévue s'élève à 20 millions d'euros ;
- systèmes de transport spatiaux : dans le cadre de la préparation des chaînes de valeur liées à l'exploitation durable des ressources spatiales, le Luxembourg soutient le développement de technologies pour la logistique spatiale et le ravitaillement en orbite. Cette contribution vise à mettre en place des solutions opérationnelles et à préparer le secteur à de nouvelles applications industrielles. La contribution prévue s'élève à 9 millions d'euros ;
- commercialisation des technologies spatiales : pour accompagner la transformation des solutions technologiques spatiales en produits et services commercialisables, le Luxembourg soutient ses entreprises depuis l'idéation jusqu'à la mise sur le marché et la mise à l'échelle. La contribution prévue s'élève à 6 millions d'euros ;

- navigation par satellite : afin de renforcer les capacités européennes en navigation par satellite et d'assurer l'indépendance stratégique de l'Europe, le Luxembourg soutient le développement de services innovants pour la mobilité, la logistique intelligente et les villes intelligentes. La contribution prévue s'élève à 3 millions d'euros.

Finalement, le texte prévoit un plafond de dépenses de 149,3 millions d'euros pour les contributions du Luxembourg aux programmes de l'ESA (pour les programmes obligatoires et optionnels) sur la période 2026-2029, ce montant tenant compte d'une hypothèse d'inflation annuelle de 2,5%.

Parallèlement, le texte autorise le financement du programme national LuxIMPULSE à hauteur maximale de 115,8 millions d'euros pour la période 2026-2029. Le programme national LuxIMPULSE, établi en partenariat avec l'ESA, permet au Luxembourg de financer des projets hors programmes optionnels, en particulier pour le bénéfice des jeunes entreprises, grâce à des procédures accélérées, des délais plus courts et à une protection renforcée de la propriété intellectuelle. Il permet également de financer des infrastructures et initiatives nationales structurantes, contribuant à l'ancrage durable de l'écosystème spatial au Luxembourg. Ce programme soutient également le financement d'initiatives nationales, telles le LSA Data Center (*Luxembourg Space Agency Data Center*), qui met à disposition des utilisateurs luxembourgeois les données du programme européen Copernicus, ainsi que le bureau ESERO (*European Space Education Resources Office*).

Ainsi, les investissements publics nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie spatiale du Luxembourg pour la période 2026-2029 s'élèvent à 265,1 millions d'euros. Ce montant se répartit entre 149,3 millions d'euros consacrés aux programmes de l'ESA et 115,8 millions d'euros alloués au programme LuxIMPULSE. Il convient de noter qu'en 2026, le Luxembourg bénéficiera d'un remboursement de 9,3 millions d'euros, résultant principalement de la clôture d'un programme dont les crédits n'ont pas été entièrement utilisés. Ce montant contribuera au financement d'une partie des nouvelles contributions à l'ESA et permettra ainsi d'en atténuer l'impact sur le budget de l'Etat.

La poursuite des investissements est essentielle pour consolider et diversifier l'écosystème spatial luxembourgeois, en soutenant les acteurs existants et en attirant de nouveaux. Ces efforts ont déjà généré une croissance significative du secteur, renforcé l'attractivité internationale du Luxembourg et créé de nouvelles opportunités économiques. La participation aux programmes de l'ESA et les investissements publics contribuent au développement de technologies compétitives, stimulent l'investissement privé et produisent un effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie.

Pour tout détail complémentaire, il est renvoyé au commentaire des articles.

*

3) AVIS

3.1) Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce se félicite de l'orientation du Luxembourg en matière de participation aux programmes optionnels de l'ESA, estimant que les domaines ciblés sont stratégiques et alignés avec les objectifs de la diversification économique du pays. Les programmes optionnels jouent un rôle essentiel permettant aux entreprises nationales de gagner en compétitivité, de participer aux projets internationaux, et de s'impliquer par des projets concrets dans la recherche et l'innovation ainsi que dans le développement de nouveaux produits et services.

La Chambre de Commerce souligne également le rôle clé du programme national LuxIMPULSE, qui complète les initiatives de l'ESA, offrant un soutien flexible aux entreprises spatiales luxembourgeoises à tous les stades de leur développement. Ce programme joue un rôle central dans la structuration d'un écosystème spatial cohérent, en renforçant des spécialisations technologiques alignées sur les priorités nationales et les besoins industriels des entreprises. Elle salue également l'ouverture du programme vers des applications à double usage, ce qui répond aux enjeux actuels de défense.

La Chambre de Commerce estime également que les programmes de soutien à l'innovation dans le domaine de l'observation de la Terre permettront au Luxembourg de contribuer activement au suivi du changement climatique.

La Chambre de Commerce estime que la complémentarité entre les programmes optionnels de l'ESA et LuxIMPULSE optimise l'impact des investissements publics. Elle favorise ainsi l'investissement privé, attire des talents et soutient l'implantation durable d'activités à forte valeur ajoutée au Luxembourg, permettant la création de synergies et le renforcement de la compétitivité, de l'attractivité et de la souveraineté technologique du pays.

3.2) Conseil d'Etat

La Haute Corporation n'a pas émis d'opposition formelle. Elle rappelle que, conformément à l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, une loi de financement est requise pour réaliser les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie spatiale du Luxembourg, dont le montant total s'élève à 265 100 000 euros. Cette exigence s'explique par le fait que la dépense d'investissement dépasse le seuil de 60 000 000 euros fixé par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative au budget, à la comptabilité et à la trésorerie de l'Etat.

Le Conseil d'Etat note, par ailleurs, que les montants exacts attribués aux différents programmes et domaines sont précisés dans l'exposé des motifs, alors que ces informations auraient été mieux placées dans la fiche financière annexée au texte.

4) COMMENTAIRE DES ARTICLES

Les adaptations d'ordre purement légistique effectuées dans la suite de l'avis du Conseil d'Etat ne seront pas nécessairement commentées.

Intitulé

Pour des raisons de cohérence rédactionnelle par rapport aux articles du projet de loi, la commission a, tel que suggéré par le Conseil d'Etat, remplacé la formulation « financer les contributions » par la formulation « financer les dépenses relatives à la contribution ». Dans l'intitulé et dans l'ensemble du dispositif légal, elle a également placé le nom « LuxIMPULSE » entre guillemets et s'est référée au « Grand-Duché de Luxembourg » et non au « Luxembourg ».

Article 1^{er}

L'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution aux programmes de l'ESA auxquels le Luxembourg souscrit pour la période 2026-2029.

Ces dépenses couvrent la contribution au programme obligatoire et la contribution aux programmes optionnels de l'ESA qui sont d'intérêt pour le Luxembourg.

L'alinéa 2 fixe le coût maximal de la contribution du Luxembourg visée à l'alinéa 1^{er} à 149 300 000 euros pour la période comprise entre 2026 et 2029. Ce montant tient compte d'un taux d'inflation des coûts de 2,5% par an.

L'alinéa 3 prévoit que les frais occasionnés sont financés par l'article budgétaire « Fonds de l'innovation » inscrit dans le budget annuel du ministère de l'Economie.

Article sans observation quant au fond de la part du Conseil d'Etat.

Article 2

L'article 2, alinéa 1^{er}, autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution au programme national « LuxIMPULSE » pour la période 2026-2029.

L'alinéa 2 fixe le coût maximal de la contribution visée par cet article à 115 800 000 euros pour la période comprise entre 2026 et 2029.

L'alinéa 3 prévoit que les frais occasionnés sont financés par l'article budgétaire « Fonds de l'innovation » inscrit dans le budget annuel du ministère de l'Economie.

Article sans observation quant au fond de la part du Conseil d'Etat.

5) TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de l'Economie, des PME, de l'Energie, de l'Espace et du Tourisme recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi n° 8663 dans la teneur qui suit :

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution du Grand-Duché de Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029

Art. 1^{er}.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la contribution aux programmes de l'Agence spatiale européenne auxquels le Grand-Duché de Luxembourg souscrit pour la période 2026-2029.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée à l'alinéa 1^{er} ne peuvent dépasser le montant de 149 300 000 euros.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée aux alinéas 1^{er} et 2 sont à charge du budget de l'Etat.

Art. 2.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la contribution au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée à l'alinéa 1^{er} ne peuvent dépasser le montant de 115 800 000 euros.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée aux alinéas 1^{er} et 2 sont à charge du budget de l'Etat.

* * *

Luxembourg, le 23 avril 2026

Le Président
Carole HARTMANN

Le Rapporteur
André BAULER

20260430_TexteVote



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

N°8663

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution du Grand-Duché de Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029

*

Art. 1^{er}.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la contribution aux programmes de l'Agence spatiale européenne auxquels le Grand-Duché de Luxembourg souscrit pour la période 2026-2029.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée à l'alinéa 1^{er} ne peuvent dépasser le montant de 149 300 000 euros.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée aux alinéas 1^{er} et 2 sont à charge du budget de l'Etat.

Art. 2.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la contribution au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée à l'alinéa 1^{er} ne peuvent dépasser le montant de 115 800 000 euros.

Les dépenses occasionnées au titre de la contribution visée aux alinéas 1^{er} et 2 sont à charge du budget de l'Etat.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 30 avril 2026

Le Secrétaire général,

Laurent Scheeck

Le Président,

Claude Wiseler

20260430_BulletinPremierVote

Date: 30/04/2026 19:50:20

Scrutin: 10

Président: M. Wiseler Claude

Vote: PL 8663 - LuxIMPULSE

Secrétaire Général: M. Scheeck Laurent

Description: Projet de loi N°8663

	Oui	Abst	Non	Total
Présents:	36	1	0	37
Procurations:	18	1	0	19
Total:	54	2	0	56

Nom du député	Vote	(Procuration)	Nom du député	Vote	(Procuration)
---------------	------	---------------	---------------	------	---------------

CSV

Adehm Diane	Oui	(Arendt Nancy)	Arendt Nancy	Oui	
Bauer Maurice	Oui		Boonen Jeff	Oui	(Modert Octavie)
Donnersbach Alex	Oui		Eicher Emile	Oui	
Eischen Félix	Oui		Galles Paul	Oui	(Schaaf Jean-Paul)
Kemp Françoise	Oui		Lies Marc	Oui	
Marques Ricardo	Oui		Mischo Georges	Oui	(Bauer Maurice)
Modert Octavie	Oui		Morgenthaler Nathalie	Oui	
Mosar Laurent	Oui	(Eicher Emile)	Schaaf Jean-Paul	Oui	
Weiler Charles	Oui	(Morgenthaler Nathalie)	Weydert Stéphanie	Oui	(Zeimet Laurent)
Wiseler Claude	Oui		Wolter Michel	Oui	(Marques Ricardo)
Zeimet Laurent	Oui				

DP

Agostino Barbara	Oui		Arendt Guy	Oui	(Graas Gusty)
Bauler André	Oui		Baum Gilles	Oui	(Bauler André)
Beissel Simone	Oui		Cahen Corinne	Oui	(Agostino Barbara)
Emering Luc	Oui	(Schockmel Gérard)	Goldschmidt Patrick	Oui	
Graas Gusty	Oui		Hansen Marc	Oui	
Hartmann Carole	Oui		Minella Mandy	Oui	
Polfer Lydie	Oui	(Minella Mandy)	Schockmel Gérard	Oui	

LSAP

Biancalana Dan	Oui	(Bofferding Taina)	Bofferding Taina	Oui	
Braz Liz	Oui	(Fayot Franz)	Closener Francine	Oui	(Polidori Ben)
Fayot Franz	Oui		Haagen Claude	Oui	
Lenert Paulette	Oui	(Haagen Claude)	Polidori Ben	Oui	

ADR

Hardy Dan	Oui		Keup Fred	Oui	
Lemaire Michel	Oui		Schoos Alexandra	Oui	
Weidig Tom	Oui				

déi gréng

Bernard Djuna	Oui	(Sehovic Meris)	Sehovic Meris	Oui	
Tanson Sam	Oui		Welfring Joëlle	Oui	

Piraten

Clement Sven	Oui		Goergen Marc	Oui	
--------------	-----	--	--------------	-----	--

Date: 30/04/2026 19:50:20

Scrutin: 10

Vote: PL 8663 - LuxIMPULSE

Description: Projet de loi N°8663

Président: M. Wiseler Claude

Secrétaire Général: M. Scheeck Laurent

	Oui	Abst	Non	Total
Présents:	36	1	0	37
Procurations:	18	1	0	19
Total:	54	2	0	56

Nom du député	Vote (Procuration)	Nom du député	Vote (Procuration)
---------------	--------------------	---------------	--------------------

déi Lénk

Baum Marc	Abst (Wagner David)	Wagner David	Abst
-----------	---------------------	--------------	------

n'ont pas participé au vote:

Nom du député	Nom du député
---------------	---------------

LSAP

Cruchten Yves Di Bartolomeo Mars	Delcourt Claire Engel Georges
-------------------------------------	----------------------------------

Le Président:

Le Secrétaire Général:

20260506_AccordDispenseSecondVote



Conseil d'État

N° CE : 62.389

Doc. parl. : n° 8663

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 30 avril 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi

autorisant le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la contribution du Grand-Duché de Luxembourg aux programmes de l'Agence spatiale européenne et au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'Agence spatiale européenne, « LuxIMPULSE », pour la période 2026-2029

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 30 avril 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 24 février 2026 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 5 mai 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Alain Kinsch